

TABLEAU SYNOPTIQUE
DES CONFLITS DURANT L'ANNÉE 1999

PAR

NATHALIE LABALME(*)

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Kosovo	République fédérale Yougoslave <i>vs</i> UCK (<i>Ushtria Clirimare e Kosovës</i>)	Résolution 1160 du CS du 31 mars 1998 : Embargo sur les armes à destination de la RFY. Résolution 1199 du CS du 23 septembre 1998 : Appelle à la fin de la politique de répression au Kosovo. Résolution 1203 du CS du 24 octobre 1998 : Prend acte des différents accords entre Belgrade et l'OTAN et l'OSCE, prend acte de la création de la Mission de vérification de l'OSCE. Résolution 1244 du CS du 10 juin 1999 : Accueille l'accord de paix soumis par le G8 et décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'ONU, d'une présence internationale civile (MINUK) et de sécurité (KFOR).	Partagé entre la Serbie et le Monténégro par les grandes puissances en 1913, le Kosovo constitue de longue date un enjeu pour les nationalistes serbes et albanais. Peuplée d'une majorité d'Albanais et d'une minorité de Serbes, la compétition 1199 qui exige un cessez-le-feu immédiat. 24-25 octobre 1998 : Pourparlers de Rambouillet entre représentants de l'OTAN et l'OSCE, et des affrontements armés. Il y a eu deux guerres au Kosovo. D'une part, celle entreprise début mars 1998 par les forces yougoslaves soumises par le G8 et décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'ONU, d'une présence internationale civile (MINUK) et de sécurité (KFOR).	Septembre 1998 : L'affrontement qui oppose les forces de sécurité serbes au Kosovo aux séparatises kosovars pousse la communauté internationale à réagir. Le Conseil de sécurité adopte la Résolution 1199 qui exige un cessez-le-feu immédiat. 6-23 février 1999 : Pourparlers de Rambouillet entre représentants de l'OTAN et l'OSCE, et des affrontements armés. Il y a eu deux guerres au Kosovo. D'une part, celle entreprise début mars 1998 par les forces yougoslaves soumises par le G8 et décide du déploiement au Kosovo, sous l'égide de l'ONU, d'une présence internationale civile (MINUK) et de sécurité (KFOR). 15-19 mars 1999 : Pourparlers de Paris. Nouvel échec. 24 mars 1999 : Début des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie. La phase aérienne ira du 24 mars au 9 juin.

(*) Chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, Maître de conférence à l'IEP de Paris.

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
				<p>17 mai 1999 : La RFSY se déclare ouverte au dialogue sur la base des propositions du G8.</p> <p>3 juin 1999 : La RFSY accepte le plan de paix conçu par les alliés occidentaux et les Russes.</p> <p>10 juin 1999 : le Conseil de sécurité vote la Résolution 1244 qui autorise la présence internationale au Kosovo.</p> <p>12 juin 1999 : Entrée de la KFOR au Kosovo depuis la Macédoine et l'Albanie.</p>
Cachemire	Gouvernement de l'Inde vs Gouvernement du Pakistan	Juillet 1972 : L'accord de Simla fixe le tracé de la « ligne de contrôle » (<i>LoC</i>), ligne de démarcation du territoire himalayen entre l'Inde et le Pakistan.	En mai 1999, une nouvelle crise fréquente armées ayant pris position dans les secteurs de Kargil, Drass et Batalik, du côté indien de la « ligne de contrôle » (<i>LoC</i>). Premiers ministres indien et pakistanais afin de favoriser l'entente et la coopération entre les deux pays.	<p>24 mai 1999 : Le Premier ministre indien soutient qu'il y a « intrusion » et volonté « inacceptable » de remodeler la frontière de la part du Pakistan.</p> <p>26-27 mai 1999 : L'aviation indienne entre en action, l'affrontement prend l'allure d'une guerre conventionnelle.</p> <p>7 juillet 1999 : Le Premier ministre pakistanais donne son accord pour que des mesures concrètes soient prises afin que la ligne de contrôle soit rétablie et que les combattants séparatistes se retirent du territoire sous contrôle indien, mettant ainsi un terme aux affrontements.</p>

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
Timor Oriental	Milices anti-indépendantistes indonésiennes <i>vs</i> indépendantistes timoraïs	Résolution 1264 du CS du 15 septembre 1999 autorise la création d'une force multinationale (INTERFET). Résolution 1272 du CS du 25 octobre 1999 autorise la création d'une Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUUTO).	Le Timor oriental, ancienne colonie portugaise, fut annexé par l'Indonésie en 1975. Depuis lors, les Timoraïs cherchent à recouvrir leur autonomie, voire leur indépendance. Campagne de violence et d'intimidation des milices anti-indépendantistes à l'encontre des civils timoraïs.	10 août 1999 : Regain de tensions entre l'Inde et le Pakistan. 30 août 1999 : Référendum portant sur l'indépendance du Timor Oriental. 78,5 % des Timoraïs répondent en faveur de l'indépendance. Le conflit oppose les civils timoraïs favorables à l'indépendance du Timor oriental et les milices anti-indépendantistes, soutenues par l'armée indonésienne.
Tchétchénie	Gouvernement de Russie <i>vs</i> République de Tchétchénie		Ayant déclaré leur indépendance en novembre 1991, les Tchétchènes se heurtent depuis lors à l'autorité centrale de Moscou. Dans le conflit qui opposent les forces gouvernementales russes et les forces tchétchènes, la Russie cherche à défendre l'intégrité de son territoire, à lutter contre les mouvements islamistes identitaires qui s'expriment contre la Russie et à s'assurer un accès aux	13 septembre : Le président B.J. Habibie annonce que l'Indonésie accepte la présence de Casques bleus afin que l'ordre soit rétabli sur le territoire. 19 septembre : déploiement de la Force internationale pour le Timor oriental (INTERFET). 23 septembre 1999 : Pour la première fois depuis la fin de la guerre en Tchétchénie (1994-1996), l'aviation russe bombarde l'aéroport de Grozny. 1 octobre 1999 : Entrée des troupes russes en Tchétchénie. 2 novembre 1999 : accord pour l'envoi d'une mission d'observation diplomatique sous la bannière de l'OSCE.

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
			ressources pétrolières en mer caspienne. Ce dernier conflit sert aussi à forger une stature politique au Premier ministre Vladimir Poutine en vue des élections du 4 juin 2000.	18-19 novembre 1999 : Sommet de l'OSCE. Les chefs d'Etats occidentaux condamnent l'intervention russe en Tchétchénie. 21 novembre 1999 : Le conflit se poursuit, les forces russes encerclent Grozny. 6 décembre 1999 : Ultimatum russe adressé aux habitants de Grozny leur donnant jusqu'au 11 décembre pour quitter la capitale tchétchène. Les occidentaux qualifient « d'inacceptable » cet ultimatum.
Afghanistan	Les Taliban vs l'opposition antitaliban, l'UUIFSA (<i>United Islamic Front of Salvation of Afghanistan</i>)	Resolution 1267 du CS du 15 octobre 1999 : Déplore que les confins prévaut en Afghanistan depuis la chute, le 27 avril 1992, du régime mis en place par l'URSS.	Une situation institutionnelle continue de donner refuge et entraînement aux terroristes internationaux.	Août 1998 : Nouvelle offensive des Taliban contre la coalition tribale du nord de l'Afghanistan. Prise de Mazar-i-Charif, dernière grande cité à leur échapper et Bamyan. Les combats opposent les forces des Taliban aux forces de l'UUIFSA, dirigées par l'ancien ministre de la défense Ahmed Shah Masud. Les États-Unis dénoncent l'implication d'Usama bin Laden, activiste saoudien réfugié depuis 1997 auprès des Taliban, dans des attentats contre deux de leurs ambassades au Kenya et en Tanzanie (7 août 1998).

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
				<p>10 mars 1999 : Ouverture des pourparlers de paix entre les Talibans et les représentants de l'UIFSA à Ashkhabad, capitale du Turkménistan. Les combats se poursuivent.</p> <p>Avril : Échec des pourparlers de paix.</p> <p>19-20 juillet : Ouverture de pourparlers de paix sous l'égide des Nations Unies à Tashkent, capitale de l'Ouzbékistan.</p> <p>28 juillet : Vaste offensive Taliban contre les forces de UIFSA stationnées à 50 km au nord de la capitale Kaboul.</p> <p>4-6 août : Contre-offensive des forces de la coalition.</p> <p>18-23 août : Des pourparlers de paix sponsorisés par le Pakistan sont tenus à Dushanbe, capitale du Tadjikistan. Nouvel échec. Reprise des combats.</p>
République Démocratique du Congo	Gouvernement de la République Démocratique du Congo vs le Rassemblement congolais pour la démocratie et le Mouvement de Libération du Congo	Resolution 1234 du CS du 9 avril 1999 : Exige l'arrêt des hostilités et la signature immédiate d'un cessez-le-feu.	Conflit armé en République Démocratique du Congo opposant les forces gouvernementales de la RDC et les forces rebelles, le Mouvement de Libération du Congo et le Rassemblement démocratique du Congo, soutenu par le Rwanda et l'Ouganda.	<p>Août 1998 : Rébellion lancée par le Rassemblement démocratique du Congo à partir du Kivu. Celle-ci est militairement soutenue par le Rwanda et l'Ouganda et militairement combatteu par l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie.</p> <p>10 juillet 1999 : Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé.</p> <p>Résolution 1258 du CS du 6 août 1999 : Demande l'application sans l'Ouganda. Les forces rebelles s'op-</p>

<i>Conflit</i>	<i>Parties en conflit</i>	<i>Fondements juridiques</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Déroulement des opérations</i>
		délai des dispositions de l'accord de cessez-le-feu. Résolution 1279 du CS du 30 novembre 1999 : Exhorté toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration ou action qui risquerait de compromettre le processus de paix.	posent au régime de Laurent-Désiré Kabila, qui s'est autoproclamé Chef de l'Etat et du gouvernement le 25 mai 1997.	<p>Février 1999 : Aggravation de la situation dans la République démocratique du Congo. Le 16 février, 60 000 rebelles participent à une offensive majeur en RDC.</p> <p>22 mars : Le Président zambien Frederick Chiluba est nommé par le Conseil des ministres de l'OUA afin de coordonner les efforts régionaux dans le but de trouver un règlement pacifique au conflit en RDC.</p> <p>11 juillet : Signature d'un accord de cessez-le-feu par les États intéressés : la République Démocratique du Congo et ses alliés militaires (Zimbabwe, Angola et Namibie), et les représentants de l'Ouganda et du Rwanda. Ni le Mouvement de Libération du Congo ni le Rassemblement démocratique du Congo n'ont toutefois signé l'accord de paix.</p> <p>Février – Juillet : Poursuite des hostilités.</p> <p>1 août : Signature des accords de Lusaka par Jean-Pierre Bemba, leader du Mouvement de Libération du Congo.</p> <p>31 août : Signature des accords de Lusaka par les représentants du Rassemblement démocratique du Congo.</p>